



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 2 septembre 2025
N° d'affaire : 2025.GRPARL.110

Réduire les distances de construction par rapport à la chaussée pour agrandir les terrains à bâtir et exploiter ce potentiel en vue de la création de logements

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme postulat.

Berne, le 2 septembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général